



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E121938

VALABLE JUSQU'AU 03/02/2024

ÉDITÉ LE 13/01/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/10/1986

Forme juridique : SARL

Capital : 22 867

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LESIGNY

Siret : 338 837 842 00032

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 2101648

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000007390450604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000007390450604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2022

Raison sociale : COUVERTURE PLOMBERIE TRADITIONNELLE EST

Sigle : SARL CPTE
CENTRE DE LA FONTAINE
RUE DU PETIT PARC
77150 LESIGNY

Téléphone : 01 60 02 11 15

Fax : 01 60 02 17 43

Portable :

Site Internet : cpte.fr

E-mail : cpte3@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
LEBLET JEAN-LUC GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	06/12/2022
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	06/12/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	06/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSANT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLÉE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSANT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.